

OFFICE DE L'HARMONISATION DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR (MARQUES, DESSINS ET MODÈLES)

Département «Marques»

W304

Déclaration d'octroi de protection lorsque aucune notification de refus provisoire n'a été communiquée conformément à la règle 18ter, paragraphe 1, du règlement d'exécution commun à l'arrangement et au protocole de Madrid, et à la règle 116, paragraphe 2, du règlement d'exécution du règlement sur la marque communautaire

Alicante, le 06/10/2009

Numéro d'enregistrement international:	0980745
Date de notification:	13-11-2008
Nom du titulaire:	OTKRYTOE AKTSIONERNOE
	OBCHTCHESTVO "NEFTYANAYA
	KOMPANIYA "LUKOIL"
Marque:	LUKOIL

Le délai d'opposition ayant expiré sans qu'aucune opposition ou observation n'ait été présentée par des tiers, la marque susmentionnée est acceptée pour la Communauté européenne.

Conformément à l'article 152, paragraphe 2, du règlement sur la marque communautaire, la marque a été publiée le **05/10/2009**.

Conformément à l'article 151, paragraphe 2, du règlement sur la marque communautaire et à la règle 116, paragraphe 1, du règlement d'exécution du règlement sur la marque communautaire, elle produit les mêmes effets que l'enregistrement d'une marque en tant que marque communautaire.

TABURIAUX, Myriam Examinateur